



Légende

- DESTINATION DES ZONES**
- UA : zone urbaine - village ancien dense
 - UB : zone urbaine - périphérie du centre ancien
 - UBt : zone urbaine à vocation d'équipements publics
 - UX : zone urbaine à vocation d'activités économiques et de services publics ou d'intérêt collectif
 - AU1 : zone à urbaniser au fur et à mesure de la réalisation des équipements publics
 - AU2 : zone à urbaniser suite à un aménagement d'ensemble
 - 1AUI : zone à urbaniser à vocation touristique
 - 1AUX : zone à urbaniser à vocation d'activités économiques et de services publics ou d'intérêt collectif
 - 2AU : zone à urbaniser ultérieurement - réserve foncière
- A** : zone agricole
N : zone naturelle
- PRESCRIPTIONS**
- Espace boisé classé
 - Emplacements réservés
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- INFORMATIONS**
- Zone de bruit 300m
 - Zone de bruit 30m et 100m
 - Sites archéologiques

NUMERO	OPERATION	DESTINATAIRE	EMPRISE	SUPERFICIE
1	Création d'un carrefour et aménagement d'une entrée de ville	commune	largeur 8 mètres	0640m²
2	Création d'une voie allant de l'entrée de ville RD117 au site du futur collège et du complexe sportif	commune	largeur 8 mètres	
3	Création d'une voie allant de l'entrée de ville RD117 à la Loubière	commune	largeur 10 mètres	
4	Création d'une voie entre la parcelle AK1 à la Loubière et la RD 117 route de Saint-Grens	commune	largeur 8 mètres	
5	Supprimé modification simplifiée n°5	commune	largeur 8 mètres	
6	Création équipements publics extension complexe sportif etou camping municipal etou création groupe scolaire	commune	largeur 8 mètres	42200m²
7	Élargissement du chemin communal n°4 chemin de Marsaud	commune	largeur 8 mètres	
8	Création d'un chemin piéton	commune	largeur 4 mètres	
9	Supprimé modification n°2	commune	largeur 8 mètres	
10	Supprimé modification n°2	commune	largeur 8 mètres	
11	Élargissement et consolidation du chemin de la Loubière	commune	largeur 8 mètres	
12	Création d'une voie entre le chemin de la Loubière et la zone d'activités	commune	largeur 10 mètres	
13	Création d'une voie dans la zone d'activités	commune	largeur 8 mètres	
14	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	
15	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	
16	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	
17	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	
18	Supprimé modification simplifiée n°5	commune	largeur 8 mètres	
19	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	
20	Supprimé modification simplifiée n°5	commune	largeur 8 mètres	
21	Création d'une voie pour prolongement et raccord avec la RD 52 route de Maxières	commune	largeur 8 mètres	
22	Création d'une voie allant du carrefour ER n°3 à n°11 ch de la Loubière prolongée voie n°3 dite de Salies	commune	largeur 8 mètres	
23	Aménagement du carrefour RD 52 n°5 boulevard voie de la ZA	commune	largeur 8 mètres	
24	Annexe d'un futur franchissement de la Garonne	commune	largeur 8 mètres	
25	Supprimé modification n°2	commune	largeur 8 mètres	
26	Supprimé modification n°2	commune	largeur 8 mètres	
27	Création d'une voie	commune	largeur 10 mètres	
28	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	
29	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	
30	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	
31	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	
32	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	
33	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	
34	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	
35	Création d'une voie	commune	largeur 8 mètres	

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE SAINT MARTORY



PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5

APPROBATION

4.2BIS PLAN DE ZONAGE ET EMPLACEMENTS RESERVES
ECHELLE 1/2500

CABINET INTERFACES+
2 CHEMIN DE LA SERRE
09600 AIGUES VIVES



AOUT 2018